

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

AVIS DE RESULTAT DE MARCHE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom Ville de La Crau

Adresse Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 LA CRAU

Point(s) de contact Monsieur le Maire

Coordonnées Tél. : 04.94.01.56.80 - Fax. : 04.94.01.56.83

Profil d'acheteur <http://lacrau.marcoweb.fr>

Type de pouvoir adjudicateur Collectivité territoriale

OBJET DU MARCHE

Intitulé du marché Prestations d'assistance et de conseils financiers

Type de marché Prestations de service

Lieu(x) d'exécution Ville de La Crau - Hôtel de ville

Classification CPV Services de conseils financiers. (661710009)

PROCEDURE

Type de procédure Procédure adaptée ouverte passée en application de l'article 28 du CMP

Allotissement Non

Critères d'attribution retenus
1-Valeur technique : 65 %
2-Prix des prestations : 35 %

ATTRIBUTION

Nombre d'offres reçues

3

Date d'attribution

26/12/2011

Nom et adresse du titulaire

BST Consultants - 149, avenue du Golf - Le Green Park - Bât. A - 34670 BAILLARGUES

Montant final du marché ou du lot attribué

Marché à bons de commande - Mini : 5 000,00 € HT ; Maxi : 30 000,00 € HT

Numéro du contrat

2011PA19

Sous-traitance déclarée

Non

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Toulon
5, rue Racine - BP 40510
83041 TOULON CEDEX 9
Tél. : 04.94.42.79.30 - Fax : 04.94.42.79.89
E-mail : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Date de publication du présent avis

Mercredi 11 janvier 2012

Le contrat relatif au présent avis de résultat de marché est consultable librement, dans le respect du droit de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale, à l'Hôtel de Ville de la commune de La Crau.

Pour tout renseignement complémentaire, un contact peut être pris par téléphone auprès du Service Commande Publique de la Ville au 04.94.01.56.73, ou par courrier électronique à l'adresse : marchepublic@villede lacrau.fr

N.B. : En cas de contestation, nous vous rappelons que le présent avis fait courir le délai de 2 mois pendant lequel vous avez la possibilité de déposer un recours de pleine juridiction du type « Société Tropic Travaux Signalisation » (Décision du Conseil d'Etat du 16/07/2007, Assemblée, requête n° 291545) auprès du tribunal administratif compétent.